

À Paris, le 10 janvier 2020

OBJET : Relevé de décisions de la séance du 9 janvier 2020

Réunie le 9 janvier 2020, la Commission Juridique, de Discipline et des Règlements (CJDR) de la LNB a rendu les décisions suivantes :

AFFAIRES DISCIPLINAIRES

Monsieur ABOUDOU (SLUC NANCY BASKET)

Rencontre de Leaders Cup PRO B SHARKS D'ANTIBES / SLUC NANCY BASKET du 19/11/2019 :

- Violences ; Est constitutif de violence au sens du présent article tout propos ou comportement menaçant ou intimidant, toute bousculade ou altercation volontaire ou tout acte remettant ou susceptible de remettre en cause, par quelque moyen que ce soit, l'intégrité physique d'un acteur de la rencontre ou de toute personne assistant à celle-ci, ou laissant apparaître une volonté de le faire (cf. article 10 titre 2 des règles de discipline).

➤ **Deux (2) matches fermes de suspension dont un (1) par révocation de la sanction avec sursis prononcée le 25 octobre 2018.**

La décision s'appliquera sur les rencontres suivantes :

- J15 de PRO B : GRIES OBERHOFFEN / SLUC NANCY BASKET du 17/01/2020
- ¼ de final CDF : SLUC NANCY BASKET / BOULAZAC BASKET DORDOGNE du 21/01/2020

AFFAIRES REGLEMENTAIRES

ESSM LE PORTEL

Rencontre de Jeep® ELITE – ESSM LE PORTEL / NANTERRE 92 du 27 décembre 2019 :

- Manquement aux dispositions de l'Article 321 des règlements de la LNB « Inscription obligatoire de dix joueurs sur la feuille de marque ».

➤ **Une amende de 250 (deux cent cinquante) euros**